



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

DP Cadres DFCA du 12 juin 2013

Bulletin n°116 – juin 2013

QUESTIONS des DELEGATIONS / REPONSES de la DIRECTION

SOMMAIRE

1. Organisation du travail
2. Effectifs.....
3. Divers.....
4. Formation.....

1. Organisation du travail

1 --- La délégation UNSA-Cheminots demande des explications sur l'astreinte Lorraine.

-Lorsqu'un cadre est d'astreinte Plateforme, étant donné que ce qu'on lui demande désormais c'est d'être un chef de manoeuvre multi-chantiers, il va devoir intervenir partout et souvent.

Entre une manoeuvre à Forbach, un départ à donner à Longuyon et un incident à Revigny le cadre "manoeuvre" risque certains jours de ne jamais cesser de rouler en voiture.

Un agent d'astreinte peut-il donc travailler, ou plutôt manoeuvrer et conduire 24/24 ?

Quelle est l'amplitude maximale de la journée de travail dans ces conditions. Quel temps de repos minimum.

-Un cadre inapte port de charge lourde, donc inapte accrochage des wagons est-il encore susceptible de monter l'astreinte Fret ? En cas d'impossibilité de monter l'astreinte cela lui sera-t-il reproché et en subira-t-il les conséquences pour son déroulement de carrière ? Le fait de refuser de faire la manoeuvre lui sera-t-il reproché ?

L'UNSA et les cadres pensent que l'astreinte sera dans les prochaines semaines un gros sujet de mécontentement sauf si la direction persiste dans ses projets !

L'organisation de l'astreinte sur la PF Lorraine a été validée par la majorité des cadres concernés sur la plateforme il y a environ un an. Le périmètre géographique correspond à celui de la plateforme mais les cadres tournent moins que sur d'autres astreintes (2 à 3 astreintes par an pour une moyenne de 3 sorties par semaine selon les remontées). L'étude réalisée sur le fonctionnement de cette astreinte ne montre pas de dysfonctionnement dans le traitement des aléas de la plateforme depuis la mise en place de cette nouvelle organisation. Au bout d'un an de fonctionnement sur la plateforme et à la lumière des résultats de l'étude nationale réalisée sur le sujet de l'astreinte, un REX sur le sujet de l'astreinte en Lorraine sera réalisé.

- Les conditions d'utilisation du personnel cadre intervenant dans les cycles d'astreinte sont définies dans la réglementation du travail (directive RH 0077).
- Les inaptitudes médicales émises par la médecine du travail doivent être respectées.

2 --- La délégation UNSA-Cheminots demande si toutes les mesures sont prises effectivement à la suite des groupes de travail DPX.

--- La délégation UFCM-CGT demande (encore et toujours...) la présentation des conclusions des groupes de travail Dpx. Le plan d'action(s) est-il enfin établi ? Quels en sont les principaux chapitres ?

Les mesures prises ont été présentées lors de la DP Cadres du 13 juin 2012 (cf CR DP, réponse à la question 1).

Concernant la sécurité, une expérimentation est en cours sur la plateforme de Dunkerque afin d'alléger la charge de DPX en matière de veille et de reporting sécurité. Il s'agit en effet de s'appuyer sur l'expertise des DPX pour identifier les sujets prioritaires en terme de contrôle sécurité. Par ailleurs, les résultats de contrôle font l'objet d'une saisie formalisée qui permet de gagner à la fois en temps, en précision et en clarté. Un REX pour Dunkerque est programmé fin juin 2013.

3 --- La délégation redemande où en est la mise en place initialement prévue début avril du CTT/DPX de la zone d'Armentières car cette expérimentation semble tourner au fiasco, prévisible compte-tenu des charges de travail et de la complexité des tâches confiées à un seul agent.

Cette expérimentation a été réalisée avec succès sur la Champagne il y a plusieurs années. L'agent concerné sur la Plateforme Nord était très volontaire pour s'inscrire dans cette démarche mais a renoncé à l'issue de sa formation pour des raisons personnelles (et donc différentes de celles évoquées dans le libellé de la question.)

4 --- La délégation redemande la présentation du résultat de l'étude sur l'Astreinte, si celle-ci est toutefois en état d'être restituée...

Un groupe de travail national a dressé un constat du mode de fonctionnement historique de l'astreinte et a émis quelques recommandations sur les missions désormais attendues. Les résultats de ces travaux ont été présentés en réunion d'encadrement. Il est ainsi demandé à chaque cadre intervenant dans le cycle d'astreinte de faciliter la reprise des trains en situation d'aléas sur le territoire en utilisant en priorité les moyens et ressources mis à sa disposition (personnel au sol en poste, proposition de scénario de reprise alternatif, implication personnelle, ...) L'objectif porte sur une diminution sensible du nombre de jours moyens d'immobilisation (3jours).

Par ailleurs, un référentiel Fret reprenant les préconisations d'organisation de l'astreinte en « unité-plateforme » est en cours de validation.

2. Effectifs

5 --- La délégation UNSA cheminots demande combien de CPA ont été demandées, refusées, par formule (dégressive ou fixe) et la date du dernier jour travaillé.

Voir tableau n° 2

6 --- La délégation UNSA-Cheminots demande :

- la liste des postes non tenus ou tenus par des agents d'une autre qualification
- la liste des postes créés, supprimés, requalifiés, déqualifiés ou en passe de l'être.
- la liste nominative des Cadres ne tenant pas un poste du CO.
- les postes du CO non couverts par un agent à la date des DP.

voir tableau n° 2

7 --- La délégation UNSA-Cheminots souhaite avoir connaissance du nombre et de la liste des agents rattachés à l'EDC. Quelles sont les propositions faites et l'avancée des dossiers ?

Voir tableau n° 2

8 --- La délégation UNSA-Cheminots demande les infos systématiques DF CA :

- **Qualité de service (pilotage mensuel)**
- **Etats 4815 de 2012.**
- **Mouvements réalisés mensuels du personnel (flux, retraites, mutations de, mutation à, TP, recrutements, promotions, changements de garde ou de filière...)**
- **Mouvements de la DFCA en 2013 (prévisions mutations, retraites, départs volontaires, réformes...)**
- **Liste des agents en départs à la retraite connus, le grade et la fonction.**

Ces indicateurs sont fournis mensuellement.

9 --- La Délégation demande la taille de toutes les équipes de la DFCA (Siège et Plateformes) ainsi que leur étendue géographique et la qualification des postes de leur Dpx au 01/06/2013.

Voir tableau n° 1

10 --- La délégation demande le nombre de postes vacants au 1er Juin 2013.

voir tableau n° 2

11 --- La délégation demande à réaliser un point sur le nombre d'agents actuellement en CPA et le nombre de demande en cours.

Voir tableau n° 2

3. Divers

12 --- Comme chaque année, la délégation dénonce la manière dont les Gratifications Individuelles de Résultats (GIR) ont-été évaluées et attribuées?

Ce qui était vendu comme un outil fort de management se transforme en mobile de rancœur, jalousie ou incompréhension... Quels enseignements en tirez-vous ?

La GIR permet de récompenser la performance réalisée ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Les choix managériaux peuvent entraîner des insatisfactions mais ils doivent être expliqués aux cadres concernés.

13 --- La délégation demande où en est le projet de salle réservée aux différents entretiens au Siège de la DFCA ? Le réduit « aménagé » porte 818 ne pouvant décemment remplir de telles missions, notamment en matière de confidentialité ayant été abandonné, un local est-il prévu au 9ème ?

Une salle d'entretien a été créée au 8ème étage (S 825bis) et est déjà utilisée. La création d'une salle au 9ème n'est actuellement pas possible mais les réaménagements à venir permettront d'étudier cette demande.

4. Formation

14 --- La délégation demande quel est l'effectif Cadres et le nombre d'EIA tenus au 01er juin au Siège et en Plateformes ?

Le taux global des EIA cadres au 1er juin 2013 est de 88% et se décompose comme suit :

- siège 88%
- Unité ligne : 100%
- PF DK : 69 %
- PF Lorraine : 97%
- PF Nord : 71%

Ces taux correspondent aux EIA enregistrés par le CK, ce qui ne veut donc pas dire qu'ils n'ont pas été réalisés.

COTISATIONS 2013

| Adhérents QUALIFICATION | Cotisations annuelles | Réduction | <i>Coût annuel</i> | <i>Coût mensuel</i> |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------|---------------------|
| | Euros | d'impôt (66%) | réel après réduc. | réel après réduc. |
| A/B - TA | 89,00 € | 58,74 € | 30,26 € | 2,52 € |
| C - TB 1 | 93,00 € | 61,38 € | 31,62 € | 2,64 € |
| D 1 - TB 2 | 98,00 € | 64,68 € | 33,32 € | 2,78 € |
| D 2 - TB 3 | 108,00 € | 71,28 € | 36,72 € | 3,06 € |
| E 1 | 108,00 € | 71,28 € | 36,72 € | 3,06 € |
| E 2 | 121,00 € | 79,86 € | 41,14 € | 3,43 € |
| F 1 | 134,00 € | 88,44 € | 45,56 € | 3,80 € |
| F 2 | 150,00 € | 99,00 € | 51,00 € | 4,25 € |
| G 1 | 160,00 € | 105,60 € | 54,40 € | 4,53 € |
| G 2 | 173,00 € | 114,18 € | 58,82 € | 4,90 € |
| H 1 | 185,00 € | 122,10 € | 62,90 € | 5,24 € |
| H 2 | 197,00 € | 130,02 € | 66,98 € | 5,58 € |
| CS | 210,00 € | 138,60 € | 71,40 € | 5,95 € |
| Contractuels | | | | |
| Exécution | 89,00 € | 58,74 € | 30,26 € | 2,52 € |
| Maîtrise | 108,00 € | 71,28 € | 36,72 € | 3,06 € |
| Cadres | 134,00 € | 88,44 € | 45,56 € | 3,80 € |
| Alternants | | | | |
| | 42,00 € | 27,72 € | 14,28 € | 1,19 € |
| Retraités | | | | |
| | 42,00 € | 27,72 € | 14,28 € | 1,19 € |
| Veuves et Veufs | 20,00 € | 13,20 € | 6,80 € | 0,57 € |

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :
UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional - Union Régionale
 (Adresse en entête)

Réduction de 66 % sur impôts et adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....Prénom.....

Fonction.....Grade.....Qualification.....Niveau

Adresse domiciliaire

EtablissementN° CP

Téléphone Service Téléphone Portable

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....le.....Signature.....